



Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'U.E.
Federation of Associations for Hunting and Conservation of the E.U.
Zusammenschluss der Verbände für Jagd und Wildtiererhaltung in der E.U.
Federazione delle Associazioni venatorie e per la Conservazione della Fauna Selvatica dell'U.E.
Federación de las Asociaciones de Caza y Conservación de la Fauna Silvestre de la U.E.



GdT-yl/2006-131

Bruxelles, le 23 octobre 2006

Commission Européenne,
D.G. ENV B2
M. Patrick MURPHY
Chef d'Unité
Rue de la Loi, 200
B-1049 Bruxelles

Monsieur le Chef d'Unité, Cher Monsieur Murphy,

Ayant appris que le Comité ORNIS, lors de sa réunion de mercredi dernier, n'a toujours pas adopté l'amendement proposé (et convenu déjà il y a à peu près un an) de l'Annexe V « Recherches et travaux » de la Directive 79/409/CEE, je voudrais exprimer la déception profonde de la FACE et de ses Membres pour ce nouveau retard. Un tel amendement, incorporant *l'ensemble* des conclusions de la Conférence de Bergen-op-Zoom, avec notamment une référence explicite au *Guide interprétatif* – et pour lequel la FACE et *BirdLife International* ont d'ailleurs à plusieurs reprises exprimé leur soutien – nous semble essentiel pour mettre fin aux niveaux communautaire et national aux nombreux contentieux relatifs à la fixation des saisons de chasse. Ce n'est que sous cette condition que tous les secteurs concernés pourront efficacement œuvrer ensemble pour adresser les problèmes prioritaires pour la conservation de l'avifaune et de la biodiversité en général.

Je vous serais par conséquent très reconnaissant de bien vouloir me faire savoir quelles démarches sont prévues (notamment au niveau du *Service Juridique* de la Commission) pour que cet amendement puisse encore être soumis pour approbation au Comité ORNIS dans les meilleurs délais, de préférence avant la fin de l'année.

Je voudrais également vous remercier d'avoir réagi sans tarder à notre demande au sujet de l'approbation mercredi dernier par le Comité ORNIS de certains *Plans de Gestion* pour des espèces d'oiseaux de l'Annexe II, considérées comme étant dans un *état de conservation défavorable* et pour laquelle la FACE vous avait fait parvenir le 9 octobre, également conjointement avec *BirdLife International*, une lettre d'appui. Cette lettre référerait aux *Plans de Gestion finalisés* (six à ce jour) qui ont fait l'objet d'un accord entre les parties concernées mais qui ne visait pas ceux pour lesquels nous recherchons toujours un consensus. Ceci est en particulier le cas pour la Barge à queue noire *Limosa limosa* et nous nous réjouissons qu'un dernier tour de concertation soit maintenant prévu pour cette espèce.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef d'Unité, Cher Monsieur Murphy, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilbert de TURCKHEIM,
Président